

## COMMUNE DE RIOUX SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2023

Le 19 octobre 2023 à 20h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Rioux se sont réunis dans la salle de la mairie sur convocation du 9 octobre 2023 sous la présidence de Monsieur Philippe SOULISSE.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : MM. Philippe SOULISSE, Jean-Michel MEGRAUD, Jean-Joël BODIN, Benoît BRIDIER, Francis BONNIN, Daniel FAURE, Nicolas CHAUDET, Stéphane BOUILLON. Mmes Sylvie VIGNAUD, Gaëlle LUCAZEAU, Claude LOISEAU, Nadège GERBIER.

**ABSENTS EXCUSÉS** : MM Sylvain GOUGEON, François TURPIN et Mme Nathalie DUCHIRON.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : M Francis BONNIN.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal approuvent le procès-verbal de la réunion du 14 septembre 2023.

Sous la présidence de Monsieur Philippe SOULISSE, la séance est ouverte à 20 heures 30.

### ❖ **DELIBERATIONS**

#### **Objet de la délibération n°2023191001**

##### **ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2024**

**Vu** référentiel budgétaire et comptable M57 du 1er janvier 2015 comprenant une nouvelle nomenclature fonctionnelle,

**Vu** l'avis favorable du comptable du 05 octobre 2023,

**Considérant que** la commune de RIOUX s'est engagée à appliquer la nomenclature M57 au 1er janvier 2024,

**Que** cette nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente du secteur public local,

**Considérant que** le référentiel M57, instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes),

**Qu'il** reprenne les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions,

**Que** destinée à être généralisée, la M57 deviendra le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales d'ici au 1er janvier 2024,

**Que** cette nouvelle norme comptable s'appliquera aux budgets M14 de la Commune de RIOUX,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité,

**D'autoriser** la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 (plan comptable développé) au 1er janvier 2024 en lieu et place de la nomenclature budgétaire et comptable M14 de la Commune de RIOUX,

**D'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## Objet de la délibération n°2023191002 (ANNULATION)

### DESIGNATION D'UN DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES (DPD) EN LIEN AVEC SOLURIS (RGPD)

Délibération déjà prise.

## Objet de la délibération n°2023191003

### MODIFICATION DE LA DELIBERATION 2023230207 MODALITES DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT DU PERSONNEL

Vu le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 modifié fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat, notamment ses articles 3 et 7 ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2006 modifié fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

Le tableau figurant au a de l'article 1er de l'arrêté du 3 juillet 2006 susvisé est remplacé par le tableau suivant :

	Taux de Base
Hébergement	90 €
Repas	20 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité **accepte** les modifications.

## Objet de la délibération n°2023191004 ANNULATION

### IMPRIMANTE MAIRIE ET DE L'ECOLE

La délibération est reportée dans l'attente d'avoir plus de renseignements.

## Objet de la délibération n°2023191005

### AVIS SUR LE PARC EOLIEN DE ST GERMAIN DU SEUDRE

M. le Maire expose aux conseillers municipaux que la Commune a été destinataire d'un dossier de demande d'autorisation environnementale par le promoteur JPEE pour le parc Eolien des Charbonnières à St Germain de Seudre.

Le projet consiste en l'implantation de 2 éoliennes d'une hauteur de 199,5m chacune.

Après en avoir débattu,

- 5 votes contre
- 1 vote pour (sous condition)
- 6 abstentions

Le Conseil Municipal **n'émet pas d'avis** pour le projet du parc Eolien des Charbonnières sur le Commune de Saint Germain du Seudre.

## Objet de la délibération n°2023191006

### DECISION MODIFICATIVE N°3 : AMORTISSEMENTS

DEPENSES (fonctionnement)			DEPENSES A REDUIRE (Fonctionnement)		
Article	Nature	Montant	Article	Nature	Montant
6811 (68)	Amortissements	49.90 €	2804131	Biens mobiliers, études	49.90 €
023	Virement à la section d'investissement	-49.90 €	021	Virement à la section de fonctionnement	-49.90 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **DECIDE** à l'unanimité de procéder aux modifications suivantes sur le budget de l'exercice 2023.

### INFORMATIONS

#### ❖ Panneaux d'informations

Il est demandé quand il sera remis un panneau d'affichage au lieu-dit « Chez Garnier » et si le panneau peut être mis à jour au lieu-dit « Chemin de la >Groie ». Les agents techniques vont s'en occuper prochainement.

#### ❖ Traverse de Bourg

Les travaux ont débuté début Octobre. La mairie a reçu le devis concernant les 7 candélabres qui seront installés autour du rond-point et du projet commerce. La prestation totale est de 26 181.92 €, le SDEER prend à sa charge 50%, soit 13 090.96 €, le reste est à la charge de la commune, soit 13 090.96€ qui seront répartis sur 5 ans.

#### ❖ Projet commerce

Les travaux devront bientôt commencer, la mairie a reçu le devis concernant le réseau d'assainissement collectif qui sortira « rue des Ecoles ». La boîte de branchement sera installée en limite de propriété sur le domaine public à 0.80m, sous réserve de l'encombrement du sous-sol. Le devis est de 4 752.98 €.

#### ❖ Banque alimentaire

La banque alimentaire de Gémozac recherche une personne pour prendre la suite de Monsieur Millard.

#### ❖ Agent d'accueil

Nous souhaitons la bienvenue à Madame Vanessa COSSET qui se chargera de vous accueillir avec le sourire tous les matins (sauf le mercredi) de 9h à 12h30.

#### ❖ Groupama

Le 18 octobre, la responsable d'agence Madame Menet est venue en mairie pour discuter des nombreux sinistres survenus sur la commune de Rioux. Monsieur le Maire lui a bien précisé que c'était Groupama qui avait fait les démarches l'année dernière pour nous recruter. Elle précise que des augmentations auront lieu en 2024 vu les sinistres.

#### ❖ DETR

Nous avons reçu le 16 octobre l'arrêté préfectoral portant attribution de subvention pour l'année 2023 pour la construction des deux locaux commerciaux d'un montant de 87 417.62€.

#### ❖ DISCRIM

Inscrite dans le code de l'environnement, la réalisation du DICRIM (le document d'information communal sur les risques majeurs) est une obligation réglementaire pour toutes les communes exposées à au moins un risque majeur. L'objectif est d'informer la population (administrés, touristes...) de l'existence de ce(s) risque(s) et des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde mises en place. Il contribue ainsi à responsabiliser chaque citoyen pour sa propre mise en sécurité, renforçant l'efficacité des mesures mises en œuvre par la collectivité dans le cadre de son plan communal de sauvegarde (PCS).

Le maire fait connaître le DICRIM au public par tout moyen approprié (sites internet, événements municipaux, distribution de plaquettes, ...).

#### ❖ Remerciements

La 1ere adjointe tient à remercier Monsieur BODIN Cédric et Monsieur BODIN Guillaume pour la sortie scolaire « après-midi vendanges ».

#### ❖ Demande d'un habitant

Un habitant du Caumartin demande l'acquisition du quereux qui est présent devant chez lui et qu'il entretient depuis plusieurs années. Le quereux appartient au village il faudra demander l'avis des habitants du Caumartin.

#### ❖ Chez Raynaud

Suite aux travaux, la déviation se fait par le village « chez Raynaud », la vitesse de certains usagers est parfois élevée, il est envisagé de mettre le radar pédagogique pour limiter la vitesse et des panneaux indiquant le rétrécissement de la chaussée.

#### ❖ Tracteur

Les pneus du tracteur ont lâché récemment, leur changement couteront 2 012.06 €. L'intervention est

prévue vendredi 27 octobre par l'entreprise Vulco.

❖ Poubelles

Une conseillère nous signale que notre prestataire n'est pas passé depuis 15 jours chez elle à cause d'un véhicule stationné qui gêne le ramassage des ordures. Le propriétaire de cette voiture recevra un courrier dans les prochains jours.

❖ Vœux du Maire

Le 5 janvier 2024 aura lieu dans la salle des fêtes à 19h les vœux du Maire avec la présentation de Madame SALLEMBIEN et Madame TERRIER qui entameront prochainement la campagne de recensement 2024. Nous comptons sur la présence de tous les Rioutais.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le 23 novembre à 20h30.

**Fin de la séance à 22 h 26**

Philippe SOULISSE	Sylvie VIGNAUD	Jean-Michel MEGRAUD
Gaëlle LUCAZEAU	Jean-Joël BODIN	Benoît BRIDIER
Nicolas CHAUDET	Francis BONNIN	Claude LOISEAU
Daniel FAURE	Stéphane BOUILLON	Nadège GERBIER